

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-09/58C

---

**Objet : RAPPORT SUR LES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019.**

---

L'an deux mille vingt, le 23 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	-
Présents :	23		Abstention :	-

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Frédéric BERLIAT, donne pouvoir à Thierry LOPEZ  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Marie-Claude PADROS  
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES  
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Robert OLIVE  
Manon SABARDEIL donne pouvoir à François BONNEAU

**Absents excusés :** Bernard BEAUCOURT, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance** : Robert OLIVE

**Date de convocation :** 16 septembre 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Le Service des Eaux de la Communauté de Communes Sud Roussillon doit, en application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite «Loi Barnier»), produire les RPQS des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'utilisateur, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le Président présente les rapports annuels 2019 (RPQS) des services de l'eau et de l'assainissement de la collectivité.

Service Eau Potable

1. RPQS 2019– AEP – Unité de distribution Saint-Cyprien –Latour-Bas-Elne
2. RPQS 2019 – AEP – Unité de distribution Alénia
3. RPQS 2019- AEP - Unité de distribution de Corneilla-Del-Vercol
4. RPQS 2019 – AEP – Unité de distribution de Théza
5. RPQS 2019 – AEP – Unité de distribution de Montescot

Service Assainissement collectif

1. RPQS 2019 – EU – Secteur Est – Saint-Cyprien, Latour-Bas-Elne, Alénia
2. RPQS 2019- EU – Secteur Ouest – Corneilla-Del-Vercol, Théza et Montescot
3. RAD 2019 – DSP STEP intercommunales de Saint-Cyprien et Corneilla-Del-Vercol
4. CARE 2019 - DSP STEP intercommunales de Saint-Cyprien et Corneilla-Del-Vercol

Service Assainissement non collectif

1. RPQS 2019- EU - SPANC

Le président rappelle que ces rapports n'ont aucun caractère décisionnel. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise à Monsieur le Préfet.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

Vu la loi n°95/101 du 2 février 1995 ;  
Vu le décret n°95/635 du 6 mai 1995,  
Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007,

Entendu les rapports sur les services eau et assainissement 2019,

➤ **PREND ACTE** des rapports

➤ **DIT QUE** ces rapports seront transmis aux communes membres afin d'être présentés aux conseils municipaux,

➤ **DIT QUE** les rapports seront annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

DES COMMUNES  
SUD  
ROUSSILLON

DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200920-2020-09-58Cb-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2020  
Date de réception préfecture : 30/09/2020